



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 5
Présents : 14

L'An deux mille vingt-cinq, le **20 janvier 2025**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 13 janvier 2025.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Mireille LE RUYET, David LE CUNFF, André THUAL, Michel FILLION, Véronique SIMON, Valérie LE GUEHENNEC, Pascal LE TOHIC, Catherine STEPHAN, Michael CREMET, Philippe HELARY, Aurélie LE FRANC,

Absents excusés : Martine JOSSO, David BELZIC, Christina EZANIC, Camille BOCHE, Antoine JAN,

Michel FILLION a été désigné secrétaire de séance.

Présentation de Claire ETIENNE, recrutée au poste d'agent administratif en charge des ressources humaines, du CCAS et coordonnatrice des agents de service, en remplacement de Pauline LE FLOCH.

1 – Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

2 – INTERCOMMUNALITE

• **Modification des statuts de Pontivy Communauté**

Afin de répondre aux observations formulées par les services de la préfecture du Morbihan, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, par délibération n°19-CC03.12.24, a approuvé les modifications des statuts proposées par son Président afin d'actualiser le libellé des compétences exercées et de mettre à jour la liste des parcs d'activités annexée aux statuts,

Vu les dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales relatives aux modifications statutaires qui prévoient, en ces termes :

« A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés ».

Il est proposé au conseil d'approuver les statuts modifiés,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la liste des parcs d'activités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'approuver les statuts de Pontivy Communauté modifiés tels que proposés en annexes.

Monsieur le Maire indique que le parc de Tréhonin s'étend actuellement et est en cours de livraison. Il s'agit du Parc Tréhonin 2, destiné à accueillir 4 à 5 lots pour les artisans et petites PME.

Il conviendra de dénommer la rue desservant ce nouveau parc.

3 – FINANCES

Demande de DETR : Centre de santé dentaire

Monsieur le Maire indique que suite à la suppression de plusieurs subventions notamment le Programme de Solidarité Territorial du Département (PST) et afin de maintenir un taux d'endettement raisonnable, les élus ont décidé de différer la dépense d'investissement concernant le Centre de santé Médecine Générale et de conserver le lieu actuel d'exercice.

Le projet de centre de santé dentaire comprenant 3 fauteuils, en lien avec le groupe mutualiste « Alv'héol » est maintenu.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet du Centre de santé dentaire,

Il présente à l'assemblée le plan de financement détaillé dont le coût prévisionnel s'élève à 900 251.93€ HT,

Acquisition de la parcelle	Montant HT
Acquisition	140 000€
Frais de notaire	2 723.41€
TOTAL	142 723.41€
Immobilier	Montant HT
Centre dentaire	664 501.66€
Frais de Maîtrise d'œuvre	93 026.86€
TOTAL	757 528.52€
TOTAL GENERAL	900 251.93€HT

Il indique que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	%	Montant HT
Immobilier	142 723.41€	Etat - DETR	25	225 062.98€
Maîtrise d'œuvre	93 026.86€	Région – Bien-vivre partout en Bretagne	11	100 000.00€
Travaux	664 501.66€	Pontivy Communauté – Fonds de concours Santé	11 (Tr 1 : 15% de 200 000€ Tr 2 : 10% au-delà de 200 000€)	100 000.00€
		Autofinancement	53	475 188.95€
TOTAL	900 251.93€			900 251.93€

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- De solliciter une subvention de la Région « Bien-vivre Partout en Bretagne »
- De solliciter le fonds de concours Santé de Pontivy Communauté

Michel Fillion indique qu'il sera nécessaire de porter une attention particulière à la possibilité d'extension future. Monsieur le Maire précise qu'une rencontre avec le groupe mutualiste est prévue début février. Valérie Le Guéhennec pose la question de la date d'ouverture de ce centre. Monsieur le Maire évoque une ouverture fin 2026.

Décisions modificatives : Budget Boucle énergétique Locale (22504)

Considérant qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires concernant les dépenses liées aux intérêts d'emprunt,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante

BUDGET 22504	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 66111	+ 2 000.00€	
D 6068	- 2 000.00€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

Décisions modificatives : Budget Centre médical (22502)

Considérant qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires concernant les dépenses liées aux frais de personnel suite à la perception d'une dotation exceptionnelle,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante

BUDGET 22502	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 6413	+ 15 000.00€	
R 74718		+ 15 000.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

Suppression de la régie Médiathèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération du 19 février 2024, et la décision d'accorder la gratuité des prêts à la Médiathèque, il convient de supprimer la régie 22501 liée au fonctionnement de la Médiathèque.

4 – PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi de Médecin Territorial à temps non complet à raison de 22h / semaine
- De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi de Médecin Territorial de temps complet à temps non complet à raison de 33h / semaine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'adopter les modifications ainsi présentées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

4 – DIVERS : Nommage des terrains de football

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par le SC Sournais afin de dénommer les terrains de foot. Les membres de l'association proposent le nom de « AR SORN PARK ». Ils souhaiteraient également refaire la fresque des tribunes.

Cette dénomination comprend uniquement l'espace des terrains de foot et non l'ensemble du complexe sportif.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- De nommer l'espace comprenant les terrains de foot, les tribunes ainsi que la buvette « AR SORN PARK »

4 - COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

- Commission Bâtiments et infrastructures

David LE CUNFF indique que l'entreprise chargée de réaliser le diagnostic de l'Eglise a démarré sa prestation la semaine dernière par des prises de mètres.

La salle des archives de la Mairie a été rénovée suite à la présence de capricornes dans la charpente. Le traitement ainsi que le renforcement de la charpente ont été réalisés par des entreprises. Les agents des services techniques ont ensuite procédé à l'isolation, la mise en place de plaques de plâtre ainsi que la totalité de la peinture. David LE CUNFF remercie les agents des services techniques pour le travail effectué.

- Commission Jeunesse, Sport et Association

Mireille LE RUYET indique que la galette des rois du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le 29 janvier avec un goûter au Domicile Partagé.

Lors du dernier conseil les enfants ont réalisé des affiches par rapport aux vêtements oubliés dans les services périscolaires.

L'ALSH participera à l'animation de la médiathèque sur l'archéologie le 16 avril prochain.

- Commission Voirie et Cadre de Vie

Michel CABEL indique que les services de Pontivy Communauté ont relayé les tableaux de mesure de vitesse suite au prêt de 2 radars pédagogiques. Les mesures se sont déroulées sur 7 semaines soit du 7 octobre au 24 novembre. Les radars relevaient la vitesse dans les deux sens soit 28 points de mesure sur la commune.

La vitesse de plus de 84 000 véhicules a été relevée. Après analyse, Michel Cabel fait une synthèse des points marquants :

- Au 68 rue de Kerfrappe, 50% des véhicules ont dépassé la vitesse de 30 km/h dont 3% de + 50 km/h
- Au 53 rue de Kerfrappe 50% des véhicules ont dépassé la vitesse de 30 km/h dont 5% de + 50 km/h
- Au 61 rue du Commerce 80% des véhicules ont dépassé la vitesse de 30km/h dont 10% de + 50 km/h
- Au 1 Croix du Rongoët 100% des véhicules ont respecté la vitesse de 80 km/h et seulement 15 véhicules au-delà de 70 km/h
- Au 21 rue Pont er Huern, 95€ des véhicules ont respecté la vitesse
- Rue des Oiseaux 95% des véhicules ont respecté la vitesse

Monsieur le Maire conclut en indiquant que les vitesses sont excessives dans le bourg – Rue du Commerce et rue de Kerfrappe, sinon les limitations sont relativement respectées. L'aménagement par des panneaux supplémentaires ne semble pas approprié et risquerait de se multiplier. Des aménagements tels que rond-point, plots, ...risquent de gêner le passage des engins agricoles. Seuls des contrôles de gendarmerie sont efficaces.

Il remercie Michel Cabel pour le placement des radars tout au long de l'opération ainsi que le travail de restitution.

Michel Fillion pose la question de savoir si le passage piéton rue du commerce au croisement de la rue des oiseaux va être refait car il permet de faire ralentir la vitesse. Le Maire indique que c'est prévu dans le cadre de la réalisation de la peinture routière, au mois de mai / juin par les services techniques.

Michel Fillion demande s'il est possible de réaliser une surélévation du rond-point de Saint-Michel car de nombreux véhicules coupent le rond-point. Monsieur le Maire indique que cet aménagement n'est pas possible car il y a le passage d'engins agricoles. De plus, le Maire est responsable des aménagements routiers à laquelle s'ajoute la problématique d'évacuation des eaux pluviales à cet endroit.

- Commission Culture

La commission a validé plusieurs animations pour ce premier semestre :

- L'exposition de Sandrine LE CLEZIO, peintre autodidacte sournaise du 8 janvier au 7 février. Cette exposition est en cours et prend fin le 8 février prochain
- Les causeries en breton continuent et ont lieu tous les mois
- Le mois de l'archéologie se déroulera du 15 avril au 15 mai avec une exposition et plusieurs actions avec le conseil municipal des enfants et l'ALSH. Une conférence de l'archéologue Aurélie Crowch va avoir lieu le jeudi 24 avril à 20h à la médiathèque.
- Le SC Sournais, club de foot, propose de créer un rayon spécifique sur le football à la médiathèque afin d'attirer les jeunes à la lecture. La commission suggère de continuer à alimenter le rayon documentaire Sport déjà existant.
- Le site internet de la commune est en cours
- Patricia GUIGUENO relaie une demande à savoir la diffusion du bulletin municipal sous format numérique et non plus papier, par souci économique et écologique. Le coût d'impression des bulletins représente 2 650€ TTC pour 1 050 exemplaires dont la mise en page. Il serait possible de demander en amont aux administrés leur choix avant de lancer l'impression mais cela représente un travail trop important pour les distributeurs car les bulletins sont déposés dans les boîtes par les conseillers sans que les habitants ne soient forcément présents. La solution serait de proposer les bulletins en Mairie pour ceux qui le souhaitent sous format papier. Patricia indique que le bulletin est disponible sur le site internet de la commune sachant que l'envoi de mails a également une empreinte carbone importante. Ce point est en réflexion au sein de la commission pour le prochain bulletin estival.

- CCAS

Lors du conseil municipal du 9 décembre dernier, les membres avaient confié au CCAS le choix de mutuelles pour les sournais. A ce jour, les membres du CCAS ont signé deux partenariats : MBA et MUTUALE.

MBA va effectuer des permanences le premier mardi de chaque mois en commençant le 4 février prochain.

MUTUALE effectuera ses permanences en mairie le dernier jeudi de chaque mois dès le 30 janvier prochain.

Des affiches d'information et des articles de presse vont diffuser ses informations. Chaque administré devra prendre rendez-vous directement auprès de la mutuelle, et pourra faire ses choix en fonction des options et tarifs proposés.

5 – AFFAIRES DIVERSES

Néant

6 – Questions diverses

- Cathy STEPHAN inique que les colonnes enterrées sont débordantes notamment lors de manifestations au complexe sportif. Monsieur le Maire indique qu'effectivement les organisateurs avaient demandé des bacs supplémentaires lors d'événements mais les services de Pontivy Communauté ne l'ont pas souhaité. La solution sera d'anticiper le vidage des colonnes quelques jours avant la manifestation afin de laisser une plus grande place aux déchets générés par la manifestation.
Il en profite pour faire un rappel sur les conditions de tri :
 - o L'emballage doit être contenu dans des sacs transparents. Aujourd'hui il y a encore 30% de refus de tri. Le coût du transport est impacté sur le contribuable.Quelques points de collecte sont encore problématiques sur la commune : Tréhonin ou encore la croix du Rongoët

A 20h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.